



51 rue Chiron Courtinet - BP 44 - 79010 NIORT cedex
☎ 05 49 24 42 53
Mail : ce.0790089t@ac-poitiers.fr



E3D confirmé

Niort, le 1^{er} septembre 2021

Monsieur le Principal

à

l'attention de

Monsieur ou Madame le chef d'entreprise

Objet : stage d'observation en milieu professionnel

Madame, Monsieur,

Afin de sensibiliser les élèves des classes de TROISIEME au monde du travail et favoriser la construction de leur projet professionnel, un stage d'observation *d'une durée de 4 jours* en entreprise est inscrit dans leur programme de formation.

Nous nous permettons de faire appel à vos compétences et à votre compréhension pour l'accueil d'un jeune **du mardi 1^{er} au vendredi 4 février 2022.**

Une convention simple réglera les rapports entre vous et le collège et sera signée par les deux parties ainsi que par le responsable légal de l'élève avant le début du stage.

Nous espérons qu'il vous sera possible de répondre favorablement à la demande formulée par notre élève et nous vous remercions de l'accueil que vous lui réserverez.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Franck MOUSSERIN



51 rue Chiron Courtinet - BP 44 - 79010 NIORT cedex
☎ 05 49 24 42 53
Mail : ce.0790089t@ac-poitiers.fr

Niort, le 1er septembre 2021

Le Principal

Aux parents d'élèves de 3^{ème}

Madame, Monsieur,

Les élèves de TROISIEME effectuent chaque année un stage en entreprise d'une durée de 4 jours. Celui-ci se déroulera **du Mardi 1^{er} au Vendredi 4 février 2022.**

Cette activité s'inscrit dans un processus global visant à aider l'élève dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation.

Le choix du stage peut être en rapport avec la profession envisagée par l'élève plus tard mais ce n'est pas impératif.

Il s'agit de permettre à nos collégiens de découvrir une autre réalité, d'approcher le monde du travail et de s'enrichir humainement de cette expérience.

Les démarches qui entourent la réalisation du stage sont également prévues dans cette perspective. Ecrire pour trouver un lieu de stage, aller se présenter, faire état de ses motivations, sont autant de moyens de développer l'esprit d'initiative et le désir d'autonomie de votre enfant.

Les stages en relation avec la pratique d'un loisir ou en milieu scolaire ne seront pas validés.

Ce stage fera l'objet d'une évaluation dont les modalités vous seront communiquées ultérieurement. Vous trouverez ci-joint les documents utiles pour le stage dont la convention qui, après signature (par le chef d'entreprise, votre enfant et vous-même), sera remise au professeur principal pour être visée par le chef d'établissement.

Attention : nouvelle réglementation :

Depuis le 1er janvier 2019, l'article L. 4153-1 du code du travail, modifié par l'article 19 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, autorise les élèves de moins de 14 ans, des classes de quatrième ou de troisième, à effectuer leur séquence d'observation dans une entreprise régie par le droit privé. Ainsi tous les élèves de classe de quatrième et de troisième sont soumis à la même réglementation, quel que soit leur âge, pour effectuer leur séquence d'observation.

Je vous remercie pour votre compréhension et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Franck MOUSSERIN